

Les groupes environnementaux québécois et leurs actions

Quelle influence sur l'action publique québécoise?

ANNIE CHALOUX

EUGÉNIE DOSTIE-GOULET

INTRODUCTION

S'il est un domaine d'action publique fortement influencé par les groupes de pression et les mouvements sociaux au Québec comme partout ailleurs sur la planète, c'est sans nul doute celui de l'environnement. Plusieurs des changements majeurs apportés par les États face aux problématiques environnementales qui ont émergé depuis cinquante ans découlent de mobilisations citoyennes, de pressions exercées par des organisations non gouvernementales, des scientifiques et autres acteurs de la société civile. De façon plus ou moins concertée, ce mouvement social, que l'on qualifie de mouvement environnemental contemporain, a peu à peu pris forme et contribué à mettre à l'avant-scène les enjeux environnementaux, en poussant les gouvernements à adopter des politiques publiques qui soient conséquentes avec les nouvelles valeurs et idées défendues par ce mouvement, reflet de nos sociétés en pleine transformation.

Au Québec, on a assisté à une expansion très rapide du mouvement environnemental, et ce, dès le début des années 1970. Le mouvement s'est aussi considérablement élargi et diversifié quant à ses actions et à sa

portée. Certains groupes ont réussi à investir la sphère publique et à devenir des interlocuteurs incontournables face à l'établissement de politiques publiques à saveur environnementale, en utilisant les canaux institutionnels pour faire entendre leur voix, en intervenant de façon systématique dans les médias, voire en participant à l'établissement et à la mise en œuvre de politiques publiques. D'autres de ces acteurs, au contraire, ont préféré un discours beaucoup plus contestataire, développant des outils fort différents pour défendre et promouvoir les causes environnementales et dénoncer les (in)actions gouvernementales. Le mouvement environnemental québécois est devenu un mouvement assez varié autant sur la forme que sur le fond.

L'objectif de ce chapitre est de présenter et de faire le portrait du mouvement vert québécois en s'attardant, d'abord, à ses fondements et à son évolution. Ensuite, nous regardons de quelle manière ce mouvement s'incarne aujourd'hui à travers la présentation d'une typologie des différentes actions et stratégies des acteurs de ce mouvement, permettant du coup d'apprécier la diversité de ces acteurs et leur spectre d'action. Enfin, nous proposons une réflexion sur le potentiel et la portée de ce mouvement aujourd'hui, face aux enjeux environnementaux contemporains auxquels le Québec fait face.

LE MOUVEMENT ENVIRONNEMENTAL CONTEMPORAIN : SES ASSISES ET SON ÉVOLUTION

Le mouvement environnemental, que l'on appelle parfois aussi mouvement vert ou écologiste, est un mouvement social qui est apparu à compter surtout des années 1960 et 1970, un peu partout en Occident, à l'instar d'autres mouvements sociaux contemporains qui sont nés à la même période, tels que la deuxième vague du mouvement féministe ou le mouvement pacifiste. Le mouvement environnemental a pris naissance à tous les échelons (local, national et international) et son expansion a été considérable, certains arguant même qu'aujourd'hui, « [l]e mouvement environnemental est probablement le plus important et certainement le plus durable des mouvements sociaux et politiques qui ont émergé depuis le dernier tiers du vingtième siècle¹ ».

Cependant, on ne pourrait faire abstraction de certains mouvements environnementaux antérieurs, qui ont en quelque sorte pavé la voie à

1. Rootes, Christopher (dir.), *Environmental Protests in Western Europe*, p. v.

l'environnementalisme contemporain qui est traité dans ce chapitre. En effet, dès la fin du XIX^e siècle, les premières manifestations de ce que deviendront les mouvements préservationnistes et conservationnistes apparaissent aux États-Unis, notamment à travers les groupes comme le Sierra Club, Canards Illimités et la National Wildlife Association². Ces groupes visent alors essentiellement la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles, et réussissent à attirer l'attention des gouvernements qui mettent en place les premières lois visant la gestion de l'eau et des ressources naturelles renouvelables, la création d'espaces naturels comme les parcs nationaux, etc. Par contre, un premier schisme apparaît rapidement. Il y a, d'une part, ceux souhaitant préserver la nature pour leur valeur intrinsèque et contre l'« Homme destructeur ». D'autre part, nous retrouvons ceux ayant une vision utilitariste de la nature, préconisant un usage raisonné des ressources mises à la disposition de l'Homme, afin d'éviter le gaspillage et la destruction de celles-ci. Ces deux visions très opposées sur la place de la nature dans le développement humain seront au cœur des débats idéologiques qui suivront. Encore aujourd'hui, ces mêmes débats sur la relation Homme-nature sont encore très bien ancrés dans la vision ontologique de ces groupes et permettent de comprendre plusieurs des différences en termes de valeurs et de principes qui sont défendus par les divers groupes et mouvements environnementaux au Québec, au Canada et dans le monde³.

Dans les années 1960, un nouveau mouvement environnemental prend forme, à une période considérée comme charnière pour plusieurs mouvements sociaux. Le contexte de l'époque (plus grande ouverture politique à la protestation, meilleur niveau d'éducation de la population, plus grand accès à l'information avec l'arrivée massive de la télévision dans les ménages et le développement des médias de masse) a très certainement facilité le développement du mouvement environnemental contemporain. À cela s'ajoutent d'autres éléments contextuels plus spécifiques. D'abord, plusieurs tragédies environnementales qui ont lieu pendant la décennie 1960, comme la marée noire associée au naufrage du pétrolier *Torrey Canyon* sur les côtes britanniques en 1967, les essais nucléaires effectués par plusieurs grandes puissances occidentales ou encore la « mort écologique » du lac Érié entre le Canada et les États-Unis,

-
2. Coglianese, Cary, « Social movements, law, and society: The institutionalization of the environmental movement », p. 85-118.
 3. Shmutz, Hélène, *Vers une redéfinition de la nature américaine: trois études de cas dans la région de Los Angeles*.

ont mené à une prise de conscience collective de l'action humaine sur l'environnement naturel et à des revendications de plus en plus importantes de la part des citoyens un peu partout en Occident quant à la prise en compte de l'environnement dans les processus décisionnels. De même, sur le plan scientifique, les travaux mythiques de chercheurs de différents horizons ont aussi influencé le mouvement environnemental contemporain, comme ceux de Rachel Carson et de son ouvrage s'intitulant *Le Printemps silencieux*, paru en 1962, concernant l'impact dévastateur du DDT sur les oiseaux aux États-Unis, l'article de Gareth Hardin s'intitulant la *Tragédie des biens communs*, paru dans la revue *Science* en 1968, ou encore la parution du rapport du Club de Rome s'intitulant *Halte à la croissance* en 1972. Enfin, plusieurs estiment que les premiers clichés de la Terre, diffusés par la NASA en 1966, ont contribué à mettre en lumière le caractère fini de notre planète, de sa beauté et de sa fragilité. Tous ces événements, combinés, ont eu un effet catalyseur sur la prise de conscience collective de la relation difficile de l'être humain avec la nature⁴ et la première manifestation concrète de ce mouvement est la célébration du tout premier Jour de la Terre en 1970, où plus de 20 millions d'Américains ont marché et manifesté partout au pays pour la protection de l'environnement⁵. Cet événement s'est répété par la suite et est devenu emblématique du mouvement environnemental contemporain.

Le mouvement environnemental qui se développe à partir de ce moment est alors beaucoup plus large que les mouvements précédents dans ses objets de revendication, dans ses ambitions, ainsi que dans la participation et la mobilisation citoyenne associées. Il ne se résume plus simplement à la protection et à la conservation d'espaces naturels ou à la gestion rationnelle des ressources, mais remet plutôt en question plusieurs attributs et excès des sociétés occidentales en pleine industrialisation, comme la société de consommation et l'utilisation abusive des ressources naturelles, la mauvaise gestion des déchets, le laxisme des autorités face à l'utilisation de produits chimiques et polluants, la croissance démographique, le développement de l'énergie nucléaire à des fins civiles et militaires, etc. En d'autres termes, les préoccupations portées par le mouvement environnemental contemporain sont davantage de

-
4. Séguin, Michel, *L'émergence de mouvements sociaux de l'environnement dans l'enjeu des déchets solides à Montréal*, p. 66.
 5. EPA, « EPA History: Earth Day », *Environmental protection Agency*, <<http://www.epa.gov/aboutepa/epa-history-earth-day>>, page consultée le 12 janvier 2016.

l'ordre d'une profonde remise en cause des valeurs, principes et pratiques de nos sociétés et d'une conscience « planétaire » de l'action collective. Enfin, le mouvement environnemental touche aussi, à partir de ce moment, un plus grand bassin d'individus⁶ et on assiste très rapidement à la création de nombreuses organisations non gouvernementales dans le domaine de l'environnement. Notamment, sont créées vers la fin des années 1960 et le début des années 1970 des organisations comme le Fonds mondial pour la nature (*World Wild Fund*) (1961), les Amis de la Terre (*Friends of the Earth*) (1969) et Greenpeace (1971). Le mouvement s'étend ensuite davantage et d'autres organisations plus radicales, comme Earth First (1980), apparaissent dans les années 1980.

Aujourd'hui, les groupes environnementaux représentent une très grande variété d'idées et de valeurs environnementales et sont présents à tous les échelons de gouverne. Ceux-ci sont devenus des interlocuteurs reconnus, légitimes et pertinents, et les décideurs publics ne peuvent plus occulter ces acteurs dans les processus décisionnels et la production de politiques publiques. Au niveau international, c'est particulièrement le cas à travers les grandes conférences onusiennes sur le climat, où plusieurs milliers de représentants de groupes environnementaux convergent annuellement afin de défendre et promouvoir leurs idées, valeurs et solutions sur l'enjeu des changements climatiques. Aux échelons locaux et nationaux, on le voit tant à travers des forums institutionnalisés que de façon plus informelle, puisque, comme le rappelle Séguin : « [I]es mouvements sociaux de l'environnement ne restent pas confinés à l'intérieur d'espaces et de processus qui ont été créés et gérés par l'État et qui ne répondent pas à leurs besoins ni à leurs préoccupations. [Ils] se manifeste[ent] à l'intérieur et à l'extérieur des processus étatiques et des structures d'opportunités politiques⁷ ». La non-prise en compte de ces acteurs constitue un risque réel pour les décideurs, et leur inclusion dans les différentes étapes de la production des politiques publiques a certainement contribué à atténuer les conflits et faciliter la prise de décision et la mise en œuvre de différentes politiques publiques.

-
6. Par exemple, aux États-Unis, on assiste à une augmentation fulgurante du nombre de membres d'organisations environnementales. Seulement entre 1960 et 1969, on estime que les membres de ces organisations passent de 123 000 à 819 000, et ce, seulement aux États-Unis. Voir à ce sujet Dunlap, Riley E. et Angela Mertig, *American Environmentalism: The U.S. Environmental Movement, 1970-1990*, Washington D.C., Taylor and Francis, p. 15.
 7. Séguin, Michel, *L'émergence de mouvements sociaux de l'environnement dans l'enjeu des débats solides à Montréal*, p. 73.

WWF

Le *World Wild Fund* est une fondation qui a été créée en 1961 en Grande-Bretagne, et qui a pour objectif de protéger les espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction, ainsi que les habitats et les milieux naturels. Elle effectue ainsi des campagnes de sensibilisation, effectue des recherches et travaille à des projets sur le terrain avec différents partenaires. Elle constitue aujourd'hui l'une des plus importantes organisations de protection de l'environnement, tant par le nombre d'adhérents (environ 5 millions de personnes à travers le monde) que par le budget dont elle dispose (près de 300 millions de dollars)¹. Elle est présente dans plus de 100 pays.

Les Amis de la Terre

Les Amis de la Terre (*Friends of the Earth*) est une organisation fondée en 1969 aux États-Unis par David Brower, ancien président du Sierra Club, organisation créée au siècle précédent et qui œuvrait essentiellement pour la préservation d'espaces naturels. Ce dernier désire alors créer une organisation davantage axée sur les valeurs écologistes portées par les scientifiques et acteurs des années 1960, qui combattrait les différentes sources de dégradation environnementale. En 1971, la branche internationale est créée. L'organisation fonctionne à travers des réseaux d'organisations locales et des fédérations nationales. Aujourd'hui, Les Amis de la Terre sont présents dans plus de 75 pays et regroupent plus de 2 millions de membres partout dans le monde².

Greenpeace

Fondée en 1971 à Vancouver, Greenpeace est une organisation qui avait pour objectif initial de protester contre les essais nucléaires des États-Unis dans l'océan Pacifique. Avec leur navire nommé Greenpeace, les militants cherchent alors à bloquer les essais nucléaires en se rendant sur le lieu des essais. Greenpeace étend rapidement ses activités à la chasse à la baleine, et la branche internationale voit le jour en 1979. Le groupe se distingue notamment par ses actions directes non violentes, mais fortement médiatisées. Aujourd'hui, l'organisation est présente dans plus de quarante pays, avec plus de 1500 employés, plus de 3 millions de membres et un budget annuel global (incluant Greenpeace International et ses filiales) de plus de 300 millions de dollars³, certains affirmant d'ailleurs qu'elle constitue une véritable multinationale de l'environnement⁴.

1. Pour plus de détails, voir <www.worldwildlife.org>.
2. Pour plus de détails, voir <www.foe.org>
3. Nisbet, Matthew, « Greenpeace Inc. ».
4. Lefebvre, Sylvain, *Mobiliser les gens, mobiliser l'argent: les ONG au prisme du modèle entrepreneurial*.

Points clés

- Le mouvement environnemental contemporain n'est pas le premier mouvement social à s'intéresser aux questions de protection de l'environnement.
- Il est par contre beaucoup plus large dans ses objets de revendication ainsi que dans la mobilisation citoyenne associée.
- Aujourd'hui, les groupes environnementaux ont de multiples stratégies d'action et sont devenus des interlocuteurs reconnus, légitimes et incontournables dans les processus décisionnels et la production de politiques publiques, et ce, à tous les niveaux de gouverne.

ÉVOLUTION DES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX AU QUÉBEC

À l'instar de l'évolution qu'on a pu observer à travers le monde, c'est dans les années 1960 et 1970 que démarre au Québec un véritable mouvement environnemental, qui va au-delà d'intérêts d'individus ou de quelques groupes de pionniers travaillant pour la conservation et la protection de l'environnement. À des groupes comme les *Cercles des Jeunes Naturalistes* (CJN), un organisme qui travaille notamment, depuis 1931, au développement de l'intérêt pour les sciences de la nature, s'ajoute de plus en plus de groupes, qui, de façon individuelle et parfois concertée, cherchent à exercer une certaine pression sur les autorités afin de faire évoluer les politiques en matière environnementale⁸. C'est ainsi que la fin des années 1960 constitue un tournant pour le mouvement environnemental québécois. Rapidement, les citoyens constatent que les problèmes environnementaux ne sont pas qu'une réalité lointaine, mais que plusieurs d'entre eux sont présents sur le territoire, notamment les enjeux de la déforestation et de la pollution des plans d'eau par l'industrie et l'agriculture. Plusieurs autres enjeux s'ajoutent ensuite dans les années qui suivent, dont la construction des barrages hydroélectriques, ou les pluies acides et la pollution du Saint-Laurent, qui rendent encore plus concrets les problèmes associés à l'activité humaine sur le territoire québécois. Dans ces mêmes années, la question de l'énergie prend de plus en plus de place au sein de ce mouvement et de la population en général, notamment avec la crise du pétrole en 1973 et la volonté du

8. Vaillancourt, Jean-Guy, « Le mouvement écologiste québécois des années "80" ».

gouvernement du Québec et de sa société d'État, Hydro-Québec, de construire une série de centrales nucléaires aux abords du Saint-Laurent en 1975⁹.

Ce contexte de conscientisation accrue, doublé d'une volonté d'agir concrètement, favorise la création de nombreux groupes environnementalistes comme la Société pour vaincre la pollution (SVP), fondée en 1970, un organisme encore actif aujourd'hui. C'est aussi à cette époque que des revues spécialisées sur les questions environnementales sont fondées, dont *Québec-Science*, qui s'impose rapidement comme un chef de file québécois en matière scientifique. On remarque aussi que plusieurs groupes optent pour la voie de l'institutionnalisation. Par exemple, à compter de 1973 se créent les premiers Conseils régionaux de l'environnement, organismes de concertation en matière environnementale. Il s'agit alors d'organisations regroupant à la fois des groupes environnementaux, des citoyens et des entreprises préoccupés par les questions environnementales dans une région donnée¹⁰.

Le mouvement environnemental ne perd pas de sa vigueur avec les années 1980, bien au contraire. Selon Vaillancourt, c'est cependant un écologisme « beaucoup plus pratique et concret [qui se dessine, poussé par des jeunes ayant été] sensibilisés aux problèmes de l'environnement et aux solutions possibles à ces problèmes¹¹ ». Des groupes comme ENvironnement JEUnesse font ainsi leur apparition et développent de multiples campagnes de sensibilisation et d'éducation populaire sur les questions d'environnement et de jeunesse¹². Le recyclage et la récupération sont des thématiques prenant de plus en plus d'importance chez les environmentalistes québécois, en même temps que de nouveaux problèmes plus globaux (effet de serre, pluies acides, couche d'ozone...) poussent les groupes à élargir leur sphère d'action et à internationaliser peu à peu leurs activités comme l'ont fait Greenpeace et les Amis de la

-
9. Vaillancourt, Jean-Guy, « Le mouvement écologiste québécois des années "80" », dans Proulx, Serge et Pierre Vallières (dir.), *Changer de société. Déclin du nationalisme, crise culturelle. Alternatives sociales au Québec*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1982, p. 149.
 10. Peu à peu, ce modèle s'étendra à l'ensemble des régions du Québec et aujourd'hui, le Québec compte 16 Conseils régionaux de l'environnement et un regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ). Ils sont même reconnus aujourd'hui à titre d'interlocuteurs privilégiés auprès du ministère responsable de l'environnement du Québec.
 11. Vaillancourt, Jean-Guy, *op. cit.*
 12. Pour plus de détails, voir : <<http://enjeu.qc.ca/-A-propos-.html>>.

Terre, notamment. D'autres organisations prennent aussi forme pour répondre à ces nouveaux enjeux environnementaux qui émergent, comme l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), qui lutte alors contre les pluies acides et qui va élargir ses activités à la pollution atmosphérique dans les années qui suivent.

Au Québec, l'expansion de ces groupes dans les années 1980 se fait dans un contexte d'institutionnalisation de la question environnementale au sein de l'État québécois. Si le Québec avait certes adopté sa loi sur la qualité de l'environnement en 1972, la création du ministère de l'Environnement du Québec en 1979 et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) la même année permettra de canaliser, en partie, les actions des groupes environnementaux à travers des cadres de participation fixés par l'État¹³. Ceci étant dit, les groupes auront, avec ces mécanismes, une influence de plus en plus importante par la suite sur l'établissement de différentes politiques environnementales ou de projets ayant un impact sur la qualité de l'environnement, en pouvant participer aux débats entourant ces grands projets ou ces politiques. De même, les années 1980 voient apparaître les premiers réseaux et coalitions d'acteurs, tant au Canada qu'au Québec. Les premières discussions portant sur l'établissement d'un réseau québécois des groupes environnementaux débutent en 1983, mais il faut attendre 1988 pour que celui-ci s'institutionnalise, avec la création du Regroupement québécois des groupes écologistes (RQGE), qui vise, pour l'essentiel, à diffuser et à partager l'information entre les groupes environnementaux¹⁴.

Dans les années 1990, le mouvement environnemental québécois continue son expansion et sa diversification dans plusieurs directions. L'eau, les changements climatiques, l'agriculture, l'énergie, la biodiversité, l'étalement urbain et les transports en commun sont autant d'exemples de secteurs d'activité investis par différents groupes environnementaux qui interviennent désormais tant au niveau local qu'international, reconnaissant le caractère intermestique et l'interdépendance des enjeux environnementaux contemporains. Ceci se reflète notamment à travers certains groupes environnementaux qui sont créés pendant cette période, comme l'organisation Équiterre, fondée en 1993, qui aborde les enjeux environnementaux à la fois dans ses dimensions locales (à travers notamment le commerce équitable et l'agriculture soutenue par la communauté)

13. St-Hilaire-Gravel, Philippe, *30 ans au RQGE: une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012*.

14. *Ibid.*

et internationales (participation aux négociations climatiques internationales).

Le réseautage et le développement de coalitions d'acteurs s'accroissent également au cours de cette période, alors que les groupes travaillent davantage de façon concertée sur de multiples enjeux, de façon à faire infléchir les décisions gouvernementales en faveur des questions et des préoccupations environnementales. Mentionnons par exemple la coalition québécoise *Eau Secours*, qui travaille en faveur d'une gestion responsable de l'eau depuis 1997. Aussi, en 1991, les Conseils régionaux de l'environnement, alors présents sur près de la moitié du territoire québécois, se fédèrent et l'on crée alors le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui a pour mandat de renforcer la collaboration et la concertation entre eux et auprès du gouvernement du Québec. Cette institutionnalisation des groupes permet à ces derniers d'obtenir une reconnaissance du gouvernement du Québec et un financement permettant la conduite de leurs activités¹⁵. De ce fait, le mouvement environnemental se professionnalise grandement pendant cette décennie et certains groupes obtiennent même des mandats du gouvernement pour mener des campagnes de sensibilisation ou même la gestion de certains programmes publics, comme les programmes de mise à la ferraille de vieilles voitures par l'AQLPA, ou encore des programmes de gestion des matières résiduelles par les différents Conseils régionaux de l'environnement. Par contre, d'autres groupes se portent en faux avec les groupes plus « professionnels » et de concertation et adoptent un discours beaucoup plus critique à l'endroit du gouvernement, comme le RQGE¹⁶. On voit donc que le mouvement environnemental québécois devient de plus en plus diversifié et n'est plus uniforme, ce qui est encore le cas maintenant.

Aujourd'hui, les groupes environnementaux continuent d'être très actifs sur la scène politique québécoise, si bien que les questions touchant à la protection de l'environnement reçoivent un appui populaire qui ne se dément pas. Dans un sondage commandité par la Fondation David Suzuki à l'automne 2013, 93 % du millier de répondants sondés ont affirmé ne pas être moins intéressés qu'avant par l'environnement, bien au contraire¹⁷. Des démonstrations plus concrètes de cet appui peuvent

15. Pour plus de détails, voir : <<http://www.rncreq.org/historique.php>>.

16. St-Hilaire-Gravel, Philippe, *30 ans au RQGE* [...].

17. Fondation David Suzuki, « 84 % des Québécois ont une perception positive du travail des groupes environnementalistes ».

être fréquemment observées, notamment lors des Marches pour la Terre qui ont lieu annuellement. Ainsi, en 2012, 250 000 personnes s'étaient réunies à Montréal pour la marche du Jour de la Terre¹⁸. Si la crise politique opposant les étudiants au gouvernement en place a pu gonfler ces chiffres, ils étaient tout de même 50 000, l'année suivante, à se rassembler dans la métropole pour réclamer une action dans la lutte aux changements climatiques¹⁹. Ceci n'est pas si surprenant lorsqu'on constate qu'il y a au Québec suffisamment d'intérêt pour les questions environnementales pour que le nombre de groupes écologistes ne cesse de grossir : le répertoire des groupes environnementaux du Québec, mis à jour par le RQGE, recense en 2015 plus de 900 groupes écologistes au Québec.

Points clés

- Les années 1970 constituent une période charnière pour le mouvement environnemental québécois qui s'est initialement construit autour des enjeux énergétiques, de protection de la qualité de l'eau, de la déforestation et des pluies acides.
- Rapidement s'instaurent des mécanismes de participation publique au Québec, dont le BAPE, permettant aux groupes de participer activement au processus de production des politiques publiques dans ce domaine.
- À partir de la fin des années 1980, le mouvement environnemental se fédère et on assiste à la création de réseaux et de coalitions d'acteurs tentant d'influencer les décisions gouvernementales.

TYPOLOGIE D'ACTION / SPECTRE DES GROUPES QUÉBÉCOIS

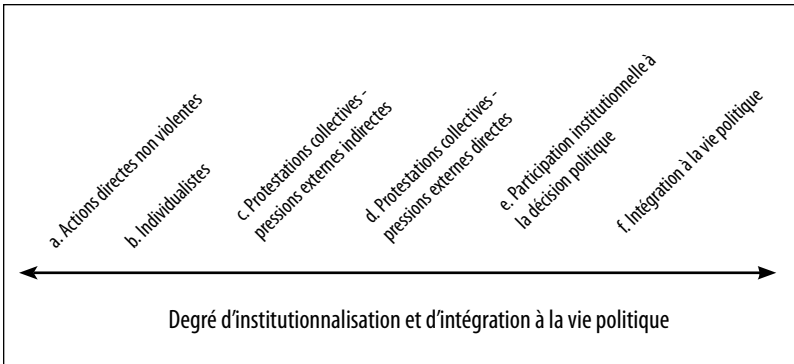
Les éléments présentés précédemment nous permettent d'observer la grande diversité du mouvement environnemental contemporain au Québec. Si encore certains se restreignent à concevoir ce mouvement uniquement à travers la loupe de la contestation et des manifestations populaires comme celles du Jour de la Terre de 2012 au Québec ou encore les activistes de l'organisation Greenpeace qui font des coups d'éclat variés pour dénoncer le nucléaire civil, la chasse aux baleines ou encore l'inac-

18. *Le Devoir*, « Foule monstre à Montréal pour le Jour de la Terre ».

19. *Équiterre*, « 50 000 personnes ont marché pour la Terre ».

tion en matière de lutte contre les changements climatiques, il faut reconnaître que ce mouvement est beaucoup plus large et qu'il concerne une pluralité d'actions et d'idéologies. Pour mieux appréhender la pluralité de ces acteurs et leurs actions, il convient ainsi d'offrir une typologie de ces groupes. Bien qu'il existe déjà certaines typologies permettant de catégoriser les groupes environnementaux²⁰, nous avons choisi d'opter ici pour la présentation d'une typologie qui soit basée sur l'action des acteurs, suivant un continuum plus ou moins franc sur six échelons nous amenant d'une remise en question du système à une intégration des groupes à la vie politique²¹. Une telle typologie est ainsi moins réductrice et manichéenne dans sa forme, et permet du coup d'observer et d'apprécier la diversité des actions utilisées par les groupes environnementaux, puisqu'il faut reconnaître que ceux-ci n'utilisent pas qu'une seule stratégie d'action afin d'influencer la décision politique.

Figure 1
Typologie des groupes environnementaux
basée sur l'action des acteurs



La section qui suit présente de façon plus détaillée chacun de ces échelons, en offrant des exemples concrets d'actions effectuées tant par des groupes québécois qu'internationaux, jugés représentatifs du type d'action présenté.

20. Voir notamment la typologie de Jean-Guy Vaillancourt qui permet d'observer les différences idéologiques des groupes verts : Vaillancourt, Jean-Guy, « Une écologie du mouvement vert québécois aujourd'hui ».

21. Les points c, d et e sont inspirés de la typologie de Savard, Stéphane et Jérôme Boivin, *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècles*.

a) Actions directes non violentes

Le premier type d'action que nous pouvons percevoir dans les groupes environnementaux concerne l'action directe non violente. Ce type d'action réfère au fait d'agir directement sur un problème environnemental pour réguler celui-ci, sans utiliser d'intermédiaire, comme l'État ou l'appareil bureaucratique, par exemple. Il s'agit dès lors d'une action qui se porte en faux face à l'action politique traditionnelle, puisque l'acteur détermine qu'il peut et doit passer à l'action, en faisant fi des règles et des procédures traditionnelles, et qu'il peut aller jusqu'à prendre le risque de commettre une action jugée inacceptable aux yeux de l'opinion publique, voire illégale. Dans ce dernier cas, on parlera alors de désobéissance civile. Il existe une très grande variété de stratégies d'actions directes non violentes, mais elles ont toutes le même objectif : causer un problème réel et tangible sur le plan économique, politique ou symbolique à celui exerçant un comportement jugé problématique ou dommageable. L'idée peut donc être d'amener à l'attention d'une importante audience (par les médias généralement) des abus environnementaux qui sont souvent occultés par la population en général, comme l'extinction de certaines espèces dans la forêt tropicale, par exemple. L'idéal est de frapper l'imaginaire par des images-chocs. Ou encore, un groupe peut prendre part à des actions dramatiques, parfois dangereuses, pour montrer à quel point une question environnementale précise devrait être considérée sérieusement. Le risque pris par les individus joue ici un rôle important dans la conscientisation populaire. L'action directe non violente renvoie ainsi à une logique beaucoup plus confrontationnelle et conflictuelle dans l'espace public²².

Des groupes comme Greenpeace ou Earth First!, bien que ne partageant pas la même idéologie, privilégient tous deux l'action directe non violente dans plusieurs de leurs actions. Dans le cas de Greenpeace, l'action directe permet d'attirer l'attention des médias, ce qui peut créer une pression importante sur les gouvernements et les compagnies, à travers l'opinion publique. On peut par exemple penser au cas récent de militants de Greenpeace qui avaient pénétré dans une centrale nucléaire en France afin de dénoncer les failles en matière de sécurité dans les installations nucléaires. Pour Earth First!, l'action directe est encore plus radicale : il s'agit de perturber des activités qui constituent le problème décrié par ce groupe, par exemple en bloquant l'entrée des travailleurs

22. Wapner, Paul, « Transnational environmental activism ».

d'une centrale électrique ou en s'attachant à un arbre. Dans ce dernier cas, convaincre l'opinion publique de l'importance d'une situation n'est pas le but premier de l'action ; il s'agit surtout d'empêcher un événement de se produire, autant que faire se peut.

b) Individualistes

Le deuxième type d'action que peuvent valoriser les groupes environnementaux se fonde sur une prise en compte et une réponse plus individuelle aux enjeux environnementaux. Elle se base souvent sur le rejet de la culture occidentale et de la société de consommation de masse. Sur le plan culturel, on vise l'amélioration de la qualité de l'environnement en remettant en question les réalités culturelles de la société de consommation et le gaspillage. Ces groupes proposent dès lors des actions et des modes de vie contre-culturels individualistes ou communautaires, ou bien alternatifs (pensons par exemple au mouvement hippie et aux villages communautaires). Les personnes ou groupes agissant principalement selon ce mode d'action favoriseront sur le plan individuel par exemple la santé holistique, l'agriculture biologique, l'alimentation naturelle, l'utilisation de produits de nettoyage biodégradables et les énergies douces, bref des pratiques en harmonie avec l'environnement, sans pour autant nécessairement investir l'espace public et dénoncer activement l'action ou l'inaction gouvernementale.

c) Protestation collective – pressions externes indirectes

Le troisième type d'action que les groupes peuvent employer s'ancre davantage dans une logique de protestation collective, grâce à des pressions externes indirectes. Ceci correspond à des actions entreprises par des groupes qui tentent d'influencer les décideurs de façon indirecte en passant soit par les canaux judiciaires, soit par une mobilisation de l'opinion publique. Dans le premier cas, un groupe peut avoir recours aux tribunaux, par exemple sur la base d'une discrimination vécue par ses membres, afin de forcer le gouvernement à changer une loi. Cette tactique est dispendieuse et peut s'étirer sur de nombreuses années. Ce ne sont donc pas tous les groupes qui peuvent y avoir accès.

Plus fréquente est la mobilisation de l'opinion publique. En captant l'intérêt des citoyens, en mobilisant l'opinion publique à l'égard d'une cause chère à ces groupes, on tente de rendre un maximum de gens

sympathiques à celle-ci et de créer une mobilisation plus large, un effet de masse qui aura ultimement un poids sur les décideurs.

Pour parvenir à ce soutien populaire, plusieurs méthodes de toutes natures peuvent être utilisées par les groupes environnementaux, comme les marches de sensibilisation, les conférences (par exemple un colloque scientifique), les pétitions, et bien sûr l'utilisation de moyens de communication (journaux, télévision, internet) permettant de diffuser des images frappantes, voire choquantes afin de jouer sur l'émotion des citoyens : toucher, bouleverser ou remuer peuvent avoir autant d'impact qu'un argumentaire rationnel, qui lui se propose plutôt d'instruire et d'expliquer. Il s'agit donc de mettre de l'avant à la fois des « histoires à scandale parsemées de métaphores et les scénarios apocalyptiques fondés sur la peur ; [mais aussi] les textes de loi, les rapports scientifiques et les documents informatifs. Et, de part et d'autre, l'usage des chiffres pour produire, plus souvent qu'autrement, "des effets de réel"²³ », cela « dans le but de faire émerger ou de maintenir des vues favorables au groupe²⁴ ». Lorsque le groupe réussit à s'attirer les sympathies de l'opinion publique quant à la cause en question, il peut devenir très difficile pour les autorités d'ignorer les demandes. Au Québec, le cas du parc du Mont-Orford en est un excellent exemple. Lorsqu'en 2006 est adopté le projet de loi 23 modifiant les limites du parc et autorisant la vente de terrains dézonés au secteur privé pour la construction immobilière, et ce, malgré les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), c'est une mobilisation tous azimuts qui s'organise, sous la houlette de la coalition SOS Mont-Orford. La mobilisation connaîtra un tel succès que dès 2007, le gouvernement reviendra sur sa décision de vendre les terres publiques.

Parfois, les pressions indirectes exercées par les groupes environnementaux ne visent pas le gouvernement, mais plutôt certaines compagnies ayant des comportements jugés répréhensibles. Si des changements dans les lois sont souvent jugés efficaces pour solutionner les problèmes, il s'agit aussi d'une procédure souvent beaucoup plus longue que de faire pression sur les entreprises pour que celles-ci modifient leur comportement. Ainsi, de plus en plus, des groupes optent pour des stratégies de pressions sur les entreprises afin de « convaincre » ces dernières qu'elles risquent d'y perdre si elles n'opèrent pas des changements d'elles-mêmes.

23. Boivin, Jérôme et Stéphane Savard, « Pour une histoire des groupes de pression au Québec : quelques éléments conceptuels et interprétatifs », p. 23.

24. Dion, Léon, *Société et politique. Tome II : Dynamique de la société libérale*, p. 333.

Cette tactique, employée par le mouvement environnementaliste depuis quelques dizaines d'années, a permis des changements importants dans les pratiques. Par exemple, McDonald's a graduellement abandonné ses contenants de styromousse, et les compagnies de thon ont fait d'importants efforts pour diminuer l'impact de leurs techniques de pêche sur les dauphins. On est ainsi passé de plus de 100 000 dauphins tués en 1989 à 5 000 en 1993, et ce, grâce aux campagnes effectuées par des groupes écologistes²⁵. Plus récemment, les opérations de forages de la compagnie pétrolière Shell en Arctique ont été pointées du doigt par Greenpeace, qui a opté pour une stratégie de dénonciation de type pression externe indirecte. Ainsi, plutôt que de faire des demandes directement à Shell, l'ONG a préparé une vidéo mettant en vedette un monde Lego en Arctique se recouvrant rapidement de pétrole²⁶. En faisant cela, Greenpeace se servait du poids de l'opinion publique pour atteindre son objectif. Cette vidéo a été vue des millions de fois en quelques mois et, à la suite de cette campagne, c'est le directeur général de Lego qui a fait bouger les choses en déclarant que sa compagnie ne voulait pas «faire partie de la campagne de Greenpeace²⁷» et que l'un de ses partenariats avec Shell ne serait pas renouvelé.

d) Protestation collective – pressions externes directes

Les pressions exercées par les groupes environnementaux peuvent également être effectuées directement sur les autorités gouvernementales, sans intermédiaire, et sans non plus s'insérer dans un processus institutionnel. Cette forme d'action est ainsi qualifiée d'externe directe. Mentionnons par exemple une grève ou des manifestations de masse, où les pressions sont menées ouvertement sur l'autorité publique, ou encore le lobbying, qui vise au contraire à influencer, dans l'ombre, les autorités publiques. Au Québec, les activités de lobbying sont encadrées à travers la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying qui en dicte la conduite. Selon la loi, «constituent des activités de lobbying [...] toutes les communications orales ou écrites avec un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer ou pouvant raisonnablement être considérées, par la personne qui les initie, comme étant susceptibles

25. Wapner, Paul, «Transnational environmental activism», p. 230-231.

26. Greenpeace, «LEGO: Everything is NOT awesome».

27. Agence France-Presse, «Lego renonce à son partenariat avec Shell».

d'influencer la prise de décision²⁸». Ces titulaires d'une charge publique peuvent être, par exemple, des ministres, des députés ou des maires, des personnes nommées à des organismes ou des entreprises du gouvernement.

Pour l'instant, tous les groupes de pression ne sont pas considérés comme des «lobbys», et n'ont donc pas à s'enregistrer au registre des lobbyistes. Si les organisations constituées à des fins patronales, syndicales ou professionnelles, ou encore la plupart des entreprises à but lucratif (par exemple, les chambres de commerce) doivent s'enregistrer officiellement lorsqu'ils effectuent des activités de lobbyisme, les groupes environnementaux n'ont pas cette obligation, même s'ils effectuent ce type d'activité. Au printemps 2015, le gouvernement de Philippe Couillard a mis de l'avant le projet de loi 56, qui vise à modifier cet état de fait. Plusieurs groupes, notamment chez les environnementaux, se sont opposés à la volonté politique d'obliger un plus grand nombre de groupes à s'inscrire au registre²⁹. Reste à voir de quelle manière cela pourrait nuire à ces groupes dans leurs revendications auprès du gouvernement.

e) Participation institutionnelle à la décision politique

La participation institutionnelle aux processus décisionnels est une stratégie plus formelle utilisée par les groupes de pression, notamment dans le domaine environnemental. Cette participation peut prendre différentes formes³⁰. Dans certains cas, les groupes auront un rôle plus passif dans le processus, puisqu'ils ne seront que tenus informés des démarches entreprises par le gouvernement face à un enjeu ou un projet particulier. Ils peuvent aussi avoir un rôle beaucoup plus actif, allant même jusqu'à être partie prenante de la décision. C'est le cas lorsqu'ils siègent aux côtés des autres acteurs dans les instances de participation décisionnelle multijoueurs, comme lorsqu'ils participent aux conseils d'administration des organismes de bassin versant (OBV), par exemple. L'autre forme de participation, qui s'insère entre l'information et la

28. Gouvernement du Québec, *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

29. Réseau québécois des groupes écologistes, «Nouvelle loi sur le lobbyisme: une menace pour l'environnement et la démocratie».

30. Caddy, Joanne et Christian Vergez, *Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*.

participation à la décision, est aussi très fréquente : il s'agit de la consultation. Les groupes environnementaux sont souvent appelés à exprimer leur opinion et à déposer de la documentation dans le cadre de commissions parlementaires ou de commissions d'enquête. Cette forme de participation relève davantage de la « réaction » que de l'« action » à proprement parler, mais son impact peut être tout aussi significatif.

Pour les autorités, les avantages de consulter les groupes à travers une démarche institutionnalisée sont nombreux. D'abord, cela permet souvent d'améliorer la connaissance qu'elles ont d'une situation faisant problème. Les groupes environnementaux, grâce à leur réseau de membres, aux recherches qu'ils préparent et à la documentation qu'ils accumulent sur les enjeux qui leur tiennent à cœur, offrent une expertise non négligeable sur différents volets de la protection de l'environnement. Ensuite, cette consultation des groupes constitue le meilleur moyen pour les autorités de faire ressortir les divers intérêts (souvent contradictoires) en jeu et ainsi de dégager une solution susceptible d'être mise en œuvre avec l'appui d'un maximum d'acteurs. Dans certains cas, cela permet aussi aux responsables politiques de neutraliser certaines idées en les mettant en opposition avec celles d'autres groupes plus favorables à leurs objectifs.

Par contre, les groupes ont la possibilité de répondre favorablement ou non à ces processus de participation institutionnalisés. Certains choisissent alors de rester à l'écart du processus, bien qu'ils pourraient en influencer les résultats. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : ils peuvent craindre de se compromettre dans leurs principes et valeurs, puisqu'ils acceptent les règles fixées par les autorités, ou encore ils estiment que le processus sera biaisé, que « le tout est déjà joué d'avance ». Ceux qui, au contraire, décident de participer au processus le font en général parce qu'ils jugent que cette forme d'action permet de présenter et défendre leur message, tout en leur permettant de transmettre directement leurs connaissances de ces dossiers. En d'autres termes, ces formes institutionnalisées demeurent, pour ces derniers, une opportunité dont les avantages surpassent nettement les inconvénients.

f) Intégration à la vie politique

Enfin, la forme ultime d'action pouvant être effectuée par les groupes environnementaux et qui se trouve donc à l'extrémité du continuum de l'action politique est leur intégration formelle à la vie politique, par la

création d'un parti politique dédié spécifiquement aux questions environnementales. Le parti représentant le mieux au Québec et ailleurs dans le monde cette logique est le Parti vert, qui a aujourd'hui des ramifications dans un très grand nombre de pays.

Certes, la création du Parti vert au Québec est relativement récente. Toutefois, les premiers partis verts apparaissent dès le début des années 1980. C'est en Allemagne que le terme « Verts » apparaît pour la première fois en référence à un parti politique³¹. Ce n'est cependant pas le premier parti politique pro-environnement, puisque dès 1973 est créé en Grande-Bretagne le parti *People*, qui deviendra *Ecology Party*, puis *Green Party* en 1985. À la fin des années 1980, la plupart des pays européens ont un parti vert, mais leur influence demeure variable. Il faut dire que le système électoral influence grandement la probabilité que les tiers partis (comme le Parti vert) puissent faire des gains significatifs. Lorsque le système intègre à tout le moins des éléments de proportionnalité ou qu'il y a une forte tradition de coalition, les Verts ont plus de chances de se tailler une place. Dans les pays où le système électoral est basé sur la pluralité des voix, comme au Canada ou en Grande-Bretagne, c'est beaucoup plus difficile puisqu'il faut atteindre un nombre très important d'électeurs (la pluralité!) pour faire le gain de toute la circonscription. Ultimement, les sièges sont divisés en fonction des circonscriptions gagnées, et non pas en fonction de la proportion des voix recueillies. Dans d'autres pays, comme la France, la difficulté réside plutôt dans la multiplication des partis politiques, qui engendre une division des voix.

Pourquoi certains groupes décident-ils de former un parti politique plutôt que de demeurer dans l'arène de la confrontation? Pour certains, la possibilité d'influence est plus grande dans l'arène électorale, puisque c'est là que se prennent les décisions. Lorsque les groupes écologistes estiment que leurs idées ne sont pas reprises de façon suffisamment importante par les partis politiques, lorsque les promesses liées à l'environnement sont bafouées, cela peut inciter certains à faire le saut du côté partisan, afin de s'assurer que les questions environnementales soient suffisamment prises au sérieux.

31. Richter, Saskia, « Les partis écologistes en Europe; évolution et perspectives ».

Points clés

- Les actions des groupes environnementaux sont multiples et très hétérogènes. Leur utilisation varie selon les périodes, les lieux, les groupes et les enjeux.
- Au Québec, les stratégies de désobéissance civile et l'intégration à la vie politique sont plus rarement utilisées.
- Entre ces deux extrêmes se trouve une gamme très étendue d'outils dont les groupes disposent pour revendiquer des transformations sociales et politiques en faveur de la cause environnementale.

CONCLUSION

Le mouvement environnemental est devenu un incontournable de la politique québécoise. Son évolution rapide, combinée à sa diversification, a permis d'obtenir, au fil du temps, une influence notable dans l'établissement des politiques publiques québécoises. Non seulement ce mouvement social a contribué à une sensibilisation grandissante de l'opinion publique, des politiciens et des décideurs en général sur les questions environnementales, mais il a aussi contribué à une transformation du rôle de l'État dans sa relation avec les citoyens et les autres acteurs de la société. Les groupes ont su utiliser tous les moyens à leur disposition, qu'ils soient institutionnalisés ou non, afin d'influencer le processus de production des politiques publiques. De surcroît, certains de ces acteurs se sont imposés et sont devenus des incontournables lorsque vient le temps de prendre des décisions pouvant avoir un impact sur l'environnement, pensons simplement à l'ONG Équiterre ou aux Conseils régionaux de l'environnement.

Désormais, si le mouvement environnemental se trouve dans une situation fort enviable par rapport à d'autres mouvements sociaux, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire, puisque l'internalisation de la donne environnementale dans la production des politiques publiques n'est certainement pas achevée, comme les cas du développement pétrolier à Anticosti ou encore de la construction des oléoducs sur le territoire québécois nous l'ont démontré. Le mouvement environnemental québécois doit ainsi continuer à développer de multiples stratégies et travailler en concertation afin d'améliorer les conditions du territoire, afin que celui-ci demeure vert et bleu.

QUESTIONS

- Quels sont les facteurs ayant mené à la naissance du mouvement environnemental contemporain, au début des années 1960 ?
- Se transformer en parti politique est-il la meilleure façon pour un groupe vert d'influencer les décisions politiques liées à l'environnement ?
- Qu'est-ce qui peut expliquer, selon vous, qu'une organisation environnementale opte pour un type particulier de stratégies d'action au détriment d'autres ?
- En dépit de la variété des groupes environnementaux, croyez-vous qu'il existe un type d'action dominant utilisé par ceux-ci pour répondre aux enjeux environnementaux soulevés ?

BIBLIOGRAPHIE

Agence France-Presse, « Lego renonce à son partenariat avec Shell », 9 octobre 2014, <<http://www.lapresse.ca/environnement/201410/09/01-4807895-lego-renonce-a-son-partenariat-avec-shell.php>>.

Boivin, Jérôme et Stéphane Savard. « Pour une histoire des groupes de pression au Québec : quelques éléments conceptuels et interprétatifs » dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politique au Québec, XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Septentrion, 2014.

Caddy, Joanne et Christian Vergez, *Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*, Paris, Éditions OCDE, 2002.

Coglianesi, Cary, « Social movements, law, and society : The institutionalization of the environmental movement », *University of Pennsylvania Law Review*, vol. 150, n° 1, 2001, p. 85-118.

Dion, Léon, *Société et politique. Tome II : Dynamique de la société libérale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972.

Dunlap, Riley E. et Angela Mertig, *American Environmentalism: The U.S. Environmental Movement, 1970-1990*, Washington D.C., Taylor and Francis.

EPA, « EPA History: Earth Day », *Environmental protection Agency*, <<http://www.epa.gov/aboutepa/epa-history-earth-day>>, page consultée le 12 janvier 2016.

Équiterre, « 50 000 personnes ont marché pour la Terre », 6 mai 2013, <<http://www.equiterre.org/actualite/50-000-personnes-ont-marche-pour-la-terre>>.

FOE, *Friends of the Earth*, <www.foe.org>.

Fondation David Suzuki, « 84 % des Québécois ont une perception positive du travail des groupes environnementalistes », *Communiqué de presse*, 22 octobre 2013, <<http://www.davidsuzuki.org/fr/medias/communiqués-de-presse/2013/10/84-des-quebecois-ont-une-perception-positive-du-travail-des-groupes-environnement/>>.

Gouvernement du Québec, *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

2002, chapitre T-11-011, Article 2, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/T_11_011/T11_011.html>.

Greenpeace, « LEGO : Everything is NOT awesome », 2014, Vidéo disponible à l'adresse : <http://www.youtube.com/watch?v=qhbliUq0_r4>.

Le Devoir, « Foule monstre à Montréal pour le Jour de la Terre », *Le Devoir*, 22 avril 2012, <<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/348200/foule-monstre-a-montreal-pour-le-jour-de-la-terre>>.

Lefebvre, Sylvain, *Mobiliser les gens, mobiliser l'argent : les ONG au prisme du modèle entrepreneurial*, thèse de doctorat, Université de Lille II - Droit et santé, 2008.

Nisbet, Matthew, « Greenpeace Inc. », *The Breakthrough*, 15 mars 2013, <<http://thebreakthrough.org/index.php/voices/the-public-square/greenpeace-inc/>>.

Proulx, Serge et Pierre Vallières (dir.), *Changer de société. Déclin du nationalisme, crise culturelle, Alternatives sociales au Québec*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1982.

Réseau québécois des groupes écologistes, « Nouvelle loi sur le lobbyisme : une menace pour l'environnement et la démocratie », 9 novembre 2015, <<http://rqge.qc.ca/nouvelle-loi-sur-le-lobbyisme-une-menace-pour-lenvironnement-et-la-democratie/>>.

Richter, Saskia, « Les partis écologistes en Europe ; évolution et perspectives », *Analyses et documents*, Paris, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2010, <http://www.fesparis.org/tl_files/fesparis/pdf/publication/Richter.pdf>.

RNCREQ, *Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec*, <<http://www.rncreq.org/historique.php>>.

Rootes, Christopher (dir.), *Environmental Protests in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

- Savard, Stéphane et Jérôme Boivin, *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Septentrion, 2014.
- Séguin, Michel, *L'émergence de mouvements sociaux de l'environnement dans l'enjeu des déchets solides à Montréal*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1997.
- Shmutz, Hélène, *Vers une redéfinition de la nature américaine : trois études de cas dans la région de Los Angeles*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, 2013.
- St-Hilaire-Gravel, Philippe, *30 ans au RQGE : une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012*, 2^e éd., Réseau québécois des groupes écologistes, 2014.
- Vaillancourt, Jean-Guy, « Le mouvement écologiste québécois des années "80" », dans Serge Proulx et Pierre Vallières (dir.), *Changer de société. Déclin du nationalisme, crise culturelle, Alternatives sociales au Québec*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1982.
- Vaillancourt, Jean-Guy, « Une écologie sociale du mouvement vert québécois aujourd'hui », dans Corinne Gendron, Jean-Guy Vaillancourt et René Audet (dir.), *Développement durable et responsabilité sociale. De la mobilisation à l'institutionnalisation*, Montréal, Presses internationales Polytechnique, 2010.
- Wapner, Paul, « Transnational environmental activism », dans Jeff Goodwin et James M. Jasper, *The Social Movements Reader: Cases and Concepts*, 2^e éd., Wiley-Blackwell, 2009.
- WWF, *World Wildlife Fund*, <www.worldwildlife.org>.

